


CONCOURS d'architecture

2001
2006

Scolaire 

Petite enfance 

Jeunesse et sport 

Culture 



PROJET DE LOI N° 103
 Le projet de loi n° 103, déposé le 10 juillet 2003, a pour objet de modifier le statut des établissements publics locaux de culture et de sport. Il est relatif à la réorganisation des établissements publics locaux de culture et de sport. Le projet de loi n° 103 a été adopté par l'Assemblée nationale le 10 juillet 2003.



PROJET DE LOI N° 103
 Le projet de loi n° 103, déposé le 10 juillet 2003, a pour objet de modifier le statut des établissements publics locaux de culture et de sport. Il est relatif à la réorganisation des établissements publics locaux de culture et de sport. Le projet de loi n° 103 a été adopté par l'Assemblée nationale le 10 juillet 2003.

MOUSSAFIR Architectes Associés



« Les cinq serpents de lumière définissent un espace intérieur lisse, serein et lumineux et sculptent en surface le vide urbain délimité par les deux bâtiments adjacents. L'équipement, constitué de cinq monolithes, fait référence au Land Art et répond aux géométries abstraites, angulaires pour l'immeuble de l'OPAC et cubiques pour le nouvel hôtel. »

Les données du concours

Maître d'ouvrage
 Ville de Paris / Direction de la jeunesse et des sports

Dépense d'investissement
 5 447 749 € TTC

Calendrier

Jury de concours 10 janvier 2003
 (Président : Jean-Pierre Caffet)
 Début des travaux novembre 2005
 Fin des travaux février 2007
 Livraison 30 mars 2007

Les projets de ce concours ont été exposés au Pavillon de l'Arsenal, centre d'information, de documentation et d'exposition d'urbanisme et d'architecture de la Ville de Paris, en mars 2003.